

LES NOUVEAUX TARIFS À COMPTER du 1^{er} juillet 2022

Afin de maintenir un équilibre financier du budget des déchets, les tarifs liés à leur gestion évoluent pour les particuliers et les professionnels.

TAILLE FOYER ET VOLUME DE BAC (LITRE)	PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS Collecte toutes les 2 semaines		PROFESSIONNELS Collecte toutes les semaines		PROFESSIONNELS Collecte 2 fois par semaine	
	PART FIXE / AN qui inclut 4 levées par an	TARIF LEVÉE	PART FIXE / AN	TARIF LEVÉE	PART FIXE / AN	TARIF LEVÉE
Foyer 1 personne bac 80L	89,25€	4,76€	113,05€	4,76€	148,75€	4,76€
Foyer 1-3 personnes bac 120L	105,91€	5,95€	129,71€	5,95€	165,41€	5,95€
Foyer 4-5 personnes bac 180L	119,00€	8,33€	142,80€	8,33€	178,50€	8,33€
Foyer 6 personnes et + bac 240L	148,75€	10,71€	172,55€	10,71€	208,25€	10,71€
Collectif 340/360L	178,50€	14,28€	249,90€	14,28€	333,20€	20,23€
Collectif 750/770L	333,20€	29,75€	565,25€	29,75€	773,50€	41,65€

Pour les particuliers, ces nouveaux tarifs donnent les coûts suivants pour une année et sur la base de 10 levées par an :

TAILLE FOYER ET VOLUME DE BAC (LITRE)	TARIFS 2019 / AN	TARIFS 2022 / AN	ECART / AN
Foyer 1 personne	115,00€	136,85€	21,85€
Foyer 1-3 personnes	139,00€	165,41€	26,41€
Foyer 4-5 personnes	170,00€	202,30€	32,30€
Foyer 6 personnes et +	215,00€	255,85€	40,85€

Gérer ses déchets c'est faire preuve de civisme. Le dépôt sauvage sur la voie publique ou privée fait l'objet d'une amende forfaitaire de 135 € minimum et jusqu'à 1500 € devant le juge.



DÉCHÈTERIES : S'ORGANISER MIEUX POUR Y ALLER MOINS

La Communauté de communes Sèvre & Loire gère 2 déchèteries (Vallet & Le Loroux-Bottereau) qui accueillent 25 000 tonnes de déchets par an. Afin d'assurer une équité de service et d'offrir des conditions optimales d'accueil sur place (limitation du trafic routier, disponibilité des agents, réduction de l'attente), les élus font le choix de mettre en place une limitation du nombre de passages en déchèterie.

25 000 tonnes

de déchets sont accueillies dans les 2 déchèteries de Sèvre & Loire chaque année

POURQUOI LIMITER LES PASSAGES ?

- » Permettre de conserver un accès gratuit en déchèterie aux habitants du territoire pour un usage habituel
- » Laisser la possibilité de venir en déchèterie au-delà d'un usage habituel, à titre payant
- » Limiter et permettre un meilleur contrôle des passages abusifs, en quantité excessive (par exemple 182 passages sur 1 an) ou provenant de professionnels utilisant leur carte déchèterie pour particuliers.

24 PASSAGES PAR AN INCLUS dans votre facture (à partir du 1^{er} janvier 2023)

En moyenne, les habitants de Sèvre & Loire se rendent 14 fois par an en déchèterie. Pour garantir l'équité de service, les élus ont décidé de limiter à 24 passages par an en déchèterie (12 pour le semestre 2022) compris dans la redevance incitative de votre foyer.

À compter du 1^{er} juillet 2022, les passages supplémentaires seront possibles, mais facturés 10 € par passage.

12 PASSAGES
DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2022
dans votre abonnement



Vous voulez savoir combien de passages en déchèterie il vous reste ?

- » L'info sera indiquée sur la borne d'entrée quand vous badgerez votre carte.
- » Sur votre compte usager disponible sur notre site internet dechet.cc-sevreloire.fr

UN DOUTE UNE QUESTION ?

02 51 71 75 71
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
dechet.cc-sevreloire.fr
dechets@cc-sevreloire.fr



GESTION DES DÉCHETS

ÉVOLUTION DES TARIFS EN 2022

» AUGMENTATION VALABLE SUR VOTRE FACTURE DU 2ND SEMESTRE 2022 <

Pour rappel, en 2019, les élus ont choisi d'harmoniser la redevance incitative sur l'ensemble du territoire Sèvre & Loire. Cette redevance permet de financer les coûts de collecte et de traitement des déchets sur le territoire pour les particuliers et les professionnels : les ordures ménagères, les emballages, le papier, le verre et tous les apports en déchèterie.

La redevance incitative vous permet d'être acteur dans la gestion de vos déchets et vous garantit un traitement au plus juste de votre facture qui comprend :

- » Une part fixe (abonnement annuel)
- » Une part variable en fonction du nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères

Le budget « déchets » est un budget qui doit être totalement autonome et équilibré en dépenses et recettes : la redevance incitative est le seul impôt pouvant financer les coûts de ce service.

QUE FINANCE VOTRE REDEVANCE ?

Déchèteries

40%

Collecte, tri et recyclage des emballages

24%

Collecte et recyclage du verre et papier

3%

Collecte et traitement des ordures ménagères

33%



POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE de réévaluer les tarifs ?



3 RAISONS MAJEURES EXPLIQUENT L'AUGMENTATION DES TARIFS :

Augmentation des coûts de transport et de traitement des déchets

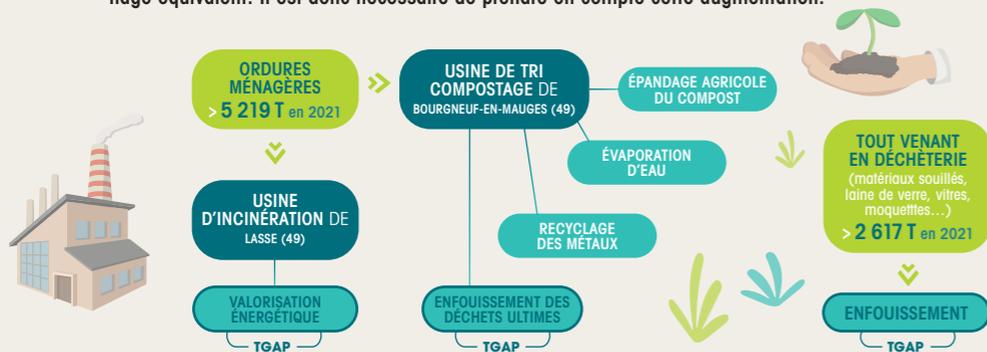
L'ensemble des équipements privés ou publics transportant et traitant les déchets sont soumis à des normes sanitaires et environnementales de plus en plus exigeantes et coûteuses pour la protection de notre environnement et de la population. Le coût de l'énergie est également au plus haut et la transition énergétique ne s'effectue pas sur du court terme. Le contexte actuel accentue cette hausse.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qu'est-ce que c'est ?

La TGAP est une taxe gouvernementale mise en place depuis le 1^{er} janvier 2000 pour lutter contre le gaspillage des ressources et inciter au recyclage. L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale des particuliers et des entreprises. Elle s'applique sur les ordures ménagères et en déchèteries, soit 3000 tonnes par an sur le territoire Sèvre & Loire. En augmentant cette taxe, l'État souhaite limiter au maximum l'enfouissement et l'incinération des déchets.

Chaque année, cette taxe connaît une hausse importante que la Communauté de communes Sèvre & Loire arrivait jusqu'à présent à compenser.

La TGAP était de 57 516 € en 2020, de 105 469 € en 2021. Elle passera à 230 500 € en 2025 à tonnage équivalent. Il est donc nécessaire de prendre en compte cette augmentation.



L'augmentation des tonnages

La collecte des ordures ménagères est à la baisse, mais les autres déchets produits par les foyers sur le territoire augmentent : de 575 kg/hab/an en 2017, nous sommes passés à 782 kg/hab/an en 2021.

Malgré les efforts de tri et de compostage de chacun, la collecte des déchets en porte à porte (sacs jaunes & ordures ménagères) et surtout les apports en déchèterie augmentent de façon importante et entraînent des coûts supplémentaires pour la collectivité.

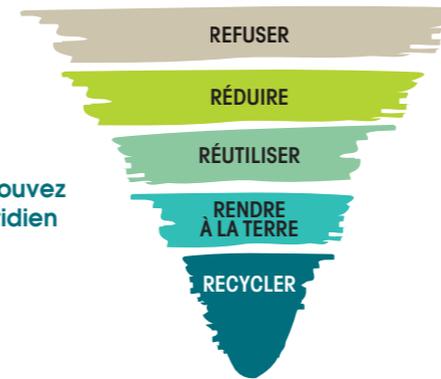
2017
575 kg
hab/an

2021
782 kg
hab/an

Production des déchets
par personne et par an

QUELQUES ASTUCES pour réduire vos déchets

CONNAISSEZ-VOUS LES 5R ? LA RÈGLE D'OR POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS !



Quelques idées & astuces que vous pouvez mettre en application dans votre quotidien pour réduire vos déchets.

> REFUSER :



- Et si maintenant quand vous allez à la boulangerie, vous prenez une baguette sans emballage ? Une baguette = un emballage = déchet. La prochaine fois à la boulangerie, demandez une baguette sans déchet s'il vous plaît ! Il suffit d'avoir **son sac à pain**.
- Quand vous faites vos courses, pour certains produits (viandes, poissons, fromages...), vous pouvez proposer de **ramener vos propres contenants**... Demandez-le à votre commerçant préféré.
- Vous ne lisez pas forcément les prospectus publicitaires ? Une solution : l'**autocollant STOP PUB** (à vous procurer en mairie).

> RÉDUIRE :



- Préparer ses menus de la semaine permet d'éviter de gaspiller. Connaissez-vous le **batch cooking** ? Excellente alternative anti-gaspi et gain de temps, de nombreux sites internet y font référence.
- Avez-vous vraiment besoin de ce nouveau petit chemisier ? Est-il de **bonne qualité et durera-t-il dans le temps** ? Posez-vous les bonnes questions avant de craquer.
- Avez-vous envisagé les **couches lavables** pour votre bambin ? Elles ont beaucoup évolué depuis ces dernières années.

> RÉUTILISER :



- Achetez des **Piles Rechargeables** plutôt que des Piles Classiques. Les piles rechargeables sont pratiques et très économiques car elles évitent de devoir racheter des piles.
- Connaissez-vous assez vos voisins ? **Partager des outils** avec eux vous permettra de les connaître, tout en évitant d'acheter un outil que l'on utilise très peu !
- Pourquoi pas **acheter d'occasion** à l'Ecocyclerie à Vallet ?



> RENDRE A LA TERRE



- Pensez à composter !** La Communauté de communes Sèvre & Loire vous propose une subvention de 25€ pour acheter un composteur.
- Avez-vous pensé à **utiliser vos déchets verts** dans votre jardin ? En compost ou encore en paillage, des techniques simples pour dynamiser la vie de votre sol.
- Vous avez la main verte ? Et si vous **cultivez votre potager** ? Excellent moyen pour consommer local sans produire de déchets.

> RECYCLER



Dernière étape qui peut aussi faire la différence ...

- Triez la totalité de vos emballages** et continuez à remplir les containers verre et papier répartis sur le territoire.
- Déposez tous vos **vêtements et linges dans les containers textiles** même s'ils sont très abîmés ou déchirés !
- Un doute en déchèterie ? N'hésitez pas à **solliciter les agents** qui vous indiqueront la bonne destination de vos déchets.

Êtes-vous prêts à tenter l'expérience pour réduire vos déchets ?

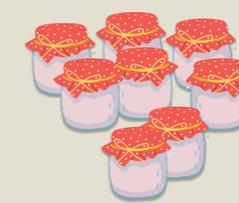
Votre recette 0 déchet > Yaourt maison

INGRÉDIENTS :

- > 1 litre de lait entier
- > 1 yaourt nature ou des ferments lactiques (poudre ou liquide au choix)
- > Sucre, arôme, confiture ou morceaux de fruits

MATÉRIEL :

- > 8 pots en verre et leur couvercle



Verser le litre de lait dans un saladier et ajouter le yaourt ou les ferments en mélangeant bien. Ajouter le sucre & l'arôme et mélanger à nouveau. Verser la préparation dans les pots. Pour la confiture et les morceaux de fruits, il est possible de les déposer directement dans le fond de chaque pot et d'ajouter la préparation au-dessus.

Cuisson au four : sortir la lèchefrite du four et préchauffer, ce dernier, à 50°. Placer les pots sans couvercle, dans la lèchefrite remplie d'eau chaude mais pas bouillante. Mettre dans le four et éteindre. Laisser 8 à 12h en laissant la porte fermée.

